



## Nouvelle rupture conventionnelle

Par **flye**, le **15/10/2008** à **22:01**

Bjr, suite à un congé maternité, je suis licenciée sur la nouvelle rupture conventionnelle. Ma date de reprise était le 1er octobre, mon employeur ne me convoque que le 20 octobre. Je ne me suis pas présentée à mon travail puisqu'on ne veut plus m'y voir mais j'aimerais savoir si le mois d'octobre m'est dû. J'ai négocié deux mois et demi de salaires en plus et j'ai peur que mon employeur me dise que le mois d'octobre en fait partie alors que j'ai lu que j'étais tjrs salariée jusqu'à un mois après la rupture du contrat. donc, si je comprends bien, je devrais toucher normalement du 1er octobre au 20 novembre et en sus l'indemnité que j'ai négociée ??? merci de vos lumières j'avoue que je suis un peu perdue et la transaction ne se passe pas très très bien ...